

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD
(25170)**

Nombre de membres
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 9
Ayant donné procuration : 1
Absent excusé : 1
Absents : 4
Exclus : 0

Date de la convocation
27 juillet 2023

Date d'affichage
04 août 2023

Objet de la délibération
CREATION D'UN CDD D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DELIBERATION N° 33/2023

Séance du 03 août 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le trois août à 18H00,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Étaient présents : Christian QUENOT, Janine BARTEL, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Alain LEMOINE, Bernard MARTINA, Jean-Marc ETIENNEY, Damien LOCATELLI

Étaient absentes : Hakima KOCH, Sylvie BICHET, Sylvie ROULLAIS, Noëlle PEQUIGNOT

Était représentée : Josette PARRENIN

Procurations données :

- de Josette PARRENIN à Jean-Louis CARRERE

Secrétaire de séance : Monsieur Robert PERSONENI

Président de séance : Monsieur Christian QUENOT, Maire

SOUS-PREFECTURE

10 AOUT 2023

MONTBELIARD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un manque de personnel pour le périscolaire.

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint d'animation en temps non complet à raison de 9.5/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

DECIDE :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint d'animation territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 04/09/2023 au 22/10/2023 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'Adjoint d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 9.5/35^{ème}.

Il devra justifier d'être titulaire du BAFA ou du CAP Petite Enfance. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Fait à COURCELLES-LES-MONTBELIARD, le 04 août 2023,

Le Maire,
Christian QUENOT



SOUS-PREFECTURE

10 AOUT 2023

MONTBELIARD

Acte rendu exécutoire
après dépôt en s/préfecture
le
et publication ou notification

